



CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de DAOULAS

Procès-verbal tenant lieu de compte rendu

-

Séance n°2 du 21 février 2022

Le 21 février de l'année deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Daoulas, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Kerneis sous la présidence du maire, Jean-Luc LE SAUX.

Présents :

Mmes : BRELIVET Sophie, CALVEZ-BARNOT Gaëlle, DEMIANS Laurence, FAURE Rachel, Gwenaëlle FOEON KERVELLA, Fabienne GUICHOUX, LEVEQUE Joëlle, RENAUD Marion, TONNARD Nelly,

MM. : CAILLEAU François-Marie, CAILLEAU Olivier, GASTRIN Alain, GRAF Frédéric, LAGADEC Jean-Philippe, LE SAUX Jean-Luc, MONTFORT Philippe, OHREL Jacques, ROUE Bertrand, RYBSKI Philippe.

Absents :

Fabienne GUICHOUX ayant donné pouvoir à Jean-Luc LE SAUX

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

Date de la convocation : 17/02/2022

Date d'affichage de la convocation : 17/02/2022

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en Préfecture le : 22/02/2022
- Date d'affichage en mairie : 22/02/2022

A été nommé secrétaire : Monsieur Bertrand ROUE

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité sans remarque ni ajout

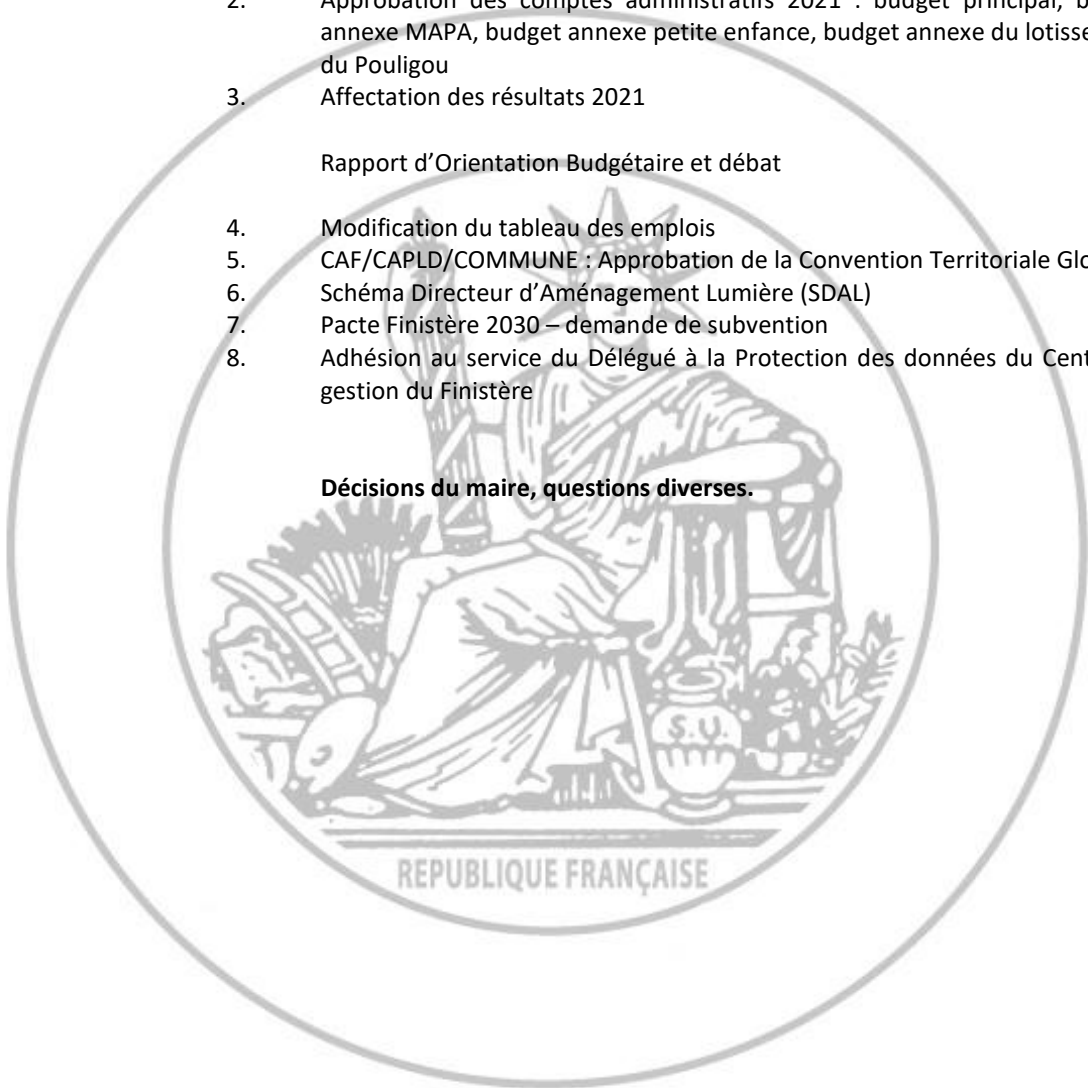
Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de gestion 2021 : budget principal, budget annexe MAPA, budget annexe petite enfance, budget annexe du lotissement du Pouligou
2. Approbation des comptes administratifs 2021 : budget principal, budget annexe MAPA, budget annexe petite enfance, budget annexe du lotissement du Pouligou
3. Affectation des résultats 2021

Rapport d'Orientation Budgétaire et débat

4. Modification du tableau des emplois
5. CAF/CAPLD/COMMUNE : Approbation de la Convention Territoriale Globale
6. Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)
7. Pacte Finistère 2030 – demande de subvention
8. Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion du Finistère

Décisions du maire, questions diverses.



DEL2022-2-1 : Approbation des comptes de gestion 2021 - budget principal, budget annexe MAPA, budget annexe petite enfance, budget annexe du lotissement du Pouligou

Monsieur Hervé FAYOLLE, conseiller aux décideurs locaux, présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2021. Il précise que les comptes de gestion retracent de manière identique les opérations comptables présentées dans les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Valide les comptes de gestion 2021 du budget commune et des budgets annexes MAPA, Petite Enfance et Pouligou

DEL2022-2-2 : Approbation des comptes administratifs 2021 – budget principal, budget annexe MAPA, budget annexe petite enfance, budget annexe du lotissement du Pouligou

Monsieur François-Marie CAILLEAU, adjoint chargé des finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs des différents budgets.

Le Maire se retire lors du vote par le Conseil Municipal des comptes administratifs du budget de la commune et des budgets annexes MAPA, Petite enfance, Lotissement du Pouligou.

Sous la présidence de Monsieur François-Marie CAILLEAU, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de valider les comptes administratifs 2020 du budget de la commune et des budgets annexes MAPA, Petite enfance, Lotissement du Pouligou.

DEL2022-2-3 : Affectation des résultats 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

Budget Commune

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021	1 616 666,51	1 784 916,31	
Résultat 2020 reporté			
Bilan 2021	1 616 666,51	1 784 916,31	+ 168 249,80

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021	431 093,30	699 087	
Résultat 2020 reporté	105 834,27		
Bilan 2021	536 927,57	699 087	+ 162 159,43

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Résultat
Section	91 156,50		- 91 156,50

d'investissement			
------------------	--	--	--

Résultat de l'investissement après Restes à réaliser : + 71 002,93

Résultat global de l'exercice 2021 : + 330 409,23

Affectation des résultats

- + 168 249,80 en report à la section d'investissement (1068)
- + 162 159,43 en report à la section d'investissement (001)

Budget Petite enfance

- RPAM

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021	59 617,70	59 581,98	
Résultat 2020 reporté	24 517,22		
Bilan 2021	84 134,92	59 581,98	- 24 552,94
Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021	698,28		
Résultat 2020 reporté	352,89		
Bilan 2021	1 051,17		- 1 051,17

- Micro-crèche

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021	194 193,36	193 841,28	
Résultat 2020 reporté	2 743,90		
Bilan 2021	196 937,26	193 841,28	- 3 095,88
Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021		779,24	
Résultat 2020 reporté	1 819,08		
Bilan 2021	1 819,08	779,24	- 1 039,84

- Résultats consolidés Budget annexe Petite enfance

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021	253 811,06	253 423,26	-387,80
Résultat 2020 reporté	27 261,12		-27 261,12
Bilan 2021	281 072,18	253 423,26	- 27 648,92

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021	698,28	779,24	80,96
Résultat 2020 reporté	2 171,97		- 2 171,97
Bilan 2021	2 870,25	779,24	- 2091,01

Résultat global de l'exercice 2021 : - 29 739,93€

Affectation des résultats

- - 27 648,92€ en report à la section de fonctionnement (RPAM : 24 552,94€ / Micro-crèche : 3095,88€)
- - 2 091,01€ en report à la section d'investissement (RPAM : -1051,17€ / Micro-crèche : -1039,84€)

Budget Lotissement du Pouligou

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021	563 021,56	508 454,94	
Résultat 2020 reporté		116 437,08	197 446,73
	Ajustement stocks	81 009,65	
Bilan 2021	563 021,56	705 901,68	142 880,12

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021	325 042,19	431 359,96	106 317,77
Résultat 2020 reporté	12 851,46		- 12 851,46
	81 009,65	Ajustement stocks	-81 009,65
Bilan 2021	418 903,30	431 359,96	12 456,66

Résultat global de l'exercice 2021 : 155 336,78€

Affectation des résultats

- 142 880,12€ en report à la section de fonctionnement
- 12 456,66€ en report à la section d'investissement

Budget Bâtiment MAPA

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Résultat
Année 2021		63 650,52	
Résultat 2020 reporté		763,74	
Bilan 2021		64 419,05	64 419,05

Résultat global de l'exercice 2021 : 64 419,05€

Affectation des résultats

- 64 419,05€ en report à la section de fonctionnement

Rapport d'Orientation Budgétaire et débat

Présentation de François Marie CAILLEAU (cf : présentation powerpoint)

DEL2022-2-4 : Modification du tableau des emplois

M. François-Marie CAILLEAU, adjoint au maire, rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois,

- en ouvrant le poste d'agent polyvalent au sein du service administration générale au grade de rédacteur territorial de 2^{ème} et de 1^{ère} classe.

Service administration générale - services à la population					
Emplois permanents créés	Grades correspondants	Durée hebdomadaire de service	Nombre postes créés	Nombre postes pourvus	Nombre postes vacants
Directeur(trice) des services	Rédacteur principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe Attaché	Temps complet	1	1	0
Agent(e) polyvalent(e)	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe Rédacteur Rédacteur principal 2^{ème} classe et 1^{ère} classe	Temps complet	2	2	0
Agent(e) polyvalent(e)	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2 ^{ème} et 1 ^{ère} classe	Temps non complet : 28/35èmes	1	1	0

Considérant la saisine du CT en date du 26 avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide les modifications du tableau des emplois,
- décide d'adopter le nouveau tableau des emplois.

DEL2022-2-5 : CAF/CAPLD/COMMUNE - Approbation de la Convention Territoriale Globale

CAF DU FINISTÈRE, DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS ET LA COMMUNE DE DAOULAS

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Branche famille de la Sécurité Sociale, organise ses interventions auprès des collectivités locales. L'objectif est de développer une démarche fondée sur le partenariat pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coopération des

services de proximité mis en place pour les habitants du territoire. Ce partenariat se formalise par la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), sur une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2022.

La convention territoriale globale réunit la Caf, le département du Finistère, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas et les communes membres ; elle aborde les enjeux partagés dans le champ d'action de la cohésion sociale : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le handicap, le logement et le cadre de vie, l'accès aux droits et l'inclusion numérique.

La CTG est construite par ses partenaires et repose sur un diagnostic partagé qui mets en lumière des enjeux partagés pour le territoire. En fonction des priorités d'actions définies, un plan d'action pluriannuel est formalisé.

Ce travail collectif est mené depuis 2020 par un comité de pilotage appuyé par un comité technique. Le diagnostic partagé a été aiguillé par les éléments soulevés par l'analyse des besoins sociaux mené en 2021 à l'échelle de la communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas. Les enjeux partagés, élaborés en novembre 2021, inscrits à la CTG sont déclinés dans un plan d'action pluriannuel qui est amendé annuellement.

L'objectif de cette première CTG est de mobiliser largement les acteurs de la cohésion sociale, pour cela, il est proposé la mise en place d'une gouvernance politique partagée par le biais, d'un comité de pilotage, d'un comité technique élargi, dénommé groupe projet. Les enjeux majeurs de la CTG seront travaillés au sein de groupe de travail thématique. Ceux-ci sont composés des acteurs du réseau local.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve la Convention Territoriale Globale à passer avec la CAF, la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau Daoulas et le département du Finistère ;
- Précise que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2025.
- Autorise Monsieur le maire à la signer.

DEL2022-2-6 : Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)

Bertrand ROUE présente au Conseil Municipal le projet suivant : EP – Schéma Directeur d'aménagement lumière.

Dans le cadre de la réalisation du schéma, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de DAOULAS afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Diagnostic éclairage public - 4 195,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 18 décembre 2020, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 3 775,50 €
- Financement de la commune : 419,50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le projet de réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière,

- Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 419,50 €,
- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

DEL2022-2-7 : Pacte Finistère 2030 – demande de subvention

La destination touristique Brest terres océanes portée par un Groupement d'Intérêt Public, s'est fixée comme objectif d'augmenter la fréquentation de la destination, notamment par les courts séjours et de construire une image touristique forte tout en développant l'attractivité de la destination.

Ainsi, pour encourager les initiatives publiques ou privées dans ce sens, le G.I.P. Brest terres océanes lance un appel à projet portant sur l'aménagement de pôles de services multipratiques dans une logique de destination touristique.

Dans ce cadre, la commune a décidé de présenter un projet qui consiste à proposer une nouvelle offre de services à proximité de la Littorale V45 pour permettre aux usagers de faire une halte, effectuer de petits travaux de réparation sur leurs vélos, et se délester de leurs affaires pour visiter le centre-ville en toute quiétude.

OBJECTIFS DU PROJET

1. Faciliter l'itinérance sur les itinéraires touristiques structurants du territoire ;
2. Développer l'attractivité touristique du centre-ville de Daoulas et améliorer l'expérience visiteurs ;
3. Favoriser la pratique du vélo sur le territoire et l'émergence d'un tourisme durable

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ACTION (en euros)

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Boxes sécurisés	6 300	Région Bretagne	21 965
Station de réparation	1 100	DETR 2022	26 036
Pompe	880	PACTE FINISTERE	10 000
Casiers sécurisés	390	AUTOFINANCEMENT	21 999
Prises VAE	260		
Toilette et douche	43 950		
Raccordement	7 120		
Préparation chantier	20 000		
TOTAL	80 000	TOTAL	80 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de présenter un dossier de subvention dans le cadre de la programmation PACTE FINISTERE 2030,
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation des opérations ci-dessus référencées,
- Autorise à solliciter toute subvention utile à la mise en œuvre de ce projet même si elles ne sont pas indiquées dans le plan de financement initial.

DEL2022-2-8 : Adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du Centre de Gestion du Finistère

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entre en vigueur

le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service.

Monsieur Le Maire propose de faire appel à ce service et de désigner le Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données. Il précise que cette désignation fera l'objet d'une notification à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés).

Les modalités d'adhésion à ce service sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui entrera (entré) en vigueur le 25 mai 2018 et impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD).
- APPROUVE la désignation du Centre de gestion du Finistère comme Délégué à la Protection des Données,
- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au service du Délégué à la Protection des Données du CDG 29,
- AUTORISE le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Clôture de la séance à 20h09

**Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Luc LE SAUX**



La secrétaire de séance, Monsieur Bertrand ROUE

FEUILLE D'EMARGEMENT

LE SAUX Jean Luc

BRELIVET Sophie

CAILLEAU François-Marie

CAILLEAU Olivier

CALVEZ-BARNOT Gaëlle

DEMIANS Laurence

FAURE Rachel

FOEON KERVELLA Gwenaëlle

GASTRIN Alain

GRAF Frédéric

GUICHOUX Fabienne

LAGADEC Jean-Philippe

LEVEQUE Joëlle

MONTFORT Philippe

OHREL Jacques

RENAUD Marion

ROUE Bertrand

RYBSKI Philippe

TONNARD Nelly

